

RENTRÉE SCOLAIRE Année Scolaire 2018-2019

Lundi 3 Septembre 2018 Et Mardi 4 Septembre 2018	<p>8h-8h30 dépôt des affaires pour les élèves internes (uniquement le lundi)</p> <p>3° PEP 2ndes Professionnelles 2ndes Générales 1ère année CAP BTS 1ère et 2ème année</p> <p>17h30 Accueil des internes</p>
Mercredi 5 Septembre 2018 Matin uniquement	<p>8h-8h30 dépôt des affaires pour les élèves internes</p> <p>Tous les élèves de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1ères professionnelles • 1ères Générales et Technologiques • Terminales Professionnelles • 2ème année de CAP • Terminales Générales et Technologiques <p>Sont pris en charge dès 8h30 par les enseignants et se rendront en salle Hermès selon le planning suivant :</p> <p>8h30 : 1ères Professionnelles 9h30 : 1ères année BTS 1ères Générales et Technologiques 10h30 : Terminales Professionnelles 11h30 : Terminales Générales et Technologiques 2ème année CAP 2ème année BTS</p> <p><i>Les élèves de 3ème PEP, 2nde Pro, 2nde Générale et technologique et 1ère année de CAP sont libérés de cours.</i></p> <p>13h30 Accueil des internes</p>
Jeudi 6 Septembre 2018	<p>Reprise des cours pour tous les élèves</p>

Les Horaires de rentrée seront disponibles sur le site internet du lycée.

Lycée Polyvalent – Lycée des Métiers de l’Energétique et de la Domotique
Téléphone : 05.61.51.84.84 / www.charles-de-gaulle.entmip.fr / Fax : 05.61.51.84.70 /
Mél. 0312822z@ac-toulouse.fr

REINSCRIPTION 2018-2019

Lycée polyvalent
Lycée des Métiers
de l’Energétique
et de la domotique
Charles de Gaulle
Haute-Garonne
académie
Toulouse

Le Proviseur

Affaire suivie par
Y. Gouyen
Téléphone
05.61.51.84.84
Télécopie
05.61.51.84.70
Courriel
0312822z
@ac-toulouse.fr

24, avenue du Général
Charles de Gaulle
BP 10113
31604 Muret Cedex



Madame, Monsieur,

Votre fils-fille est admis(e) à poursuivre sa scolarité au lycée polyvalent Charles de Gaulle **sous réserve de l’avis du conseil de classe.**

Afin de procéder à sa réinscription, vous voudrez bien lire attentivement les informations suivantes et fournir tous les documents demandés (voir liste jointe).

Seuls les dossiers complets seront pris en compte.

De plus, je vous informe qu’il vous appartient, de nous indiquer tout changement survenu durant l’année, par courrier adressé au service scolarité.

La réinscription se déroulera impérativement selon le planning ci-dessous :

2017-2018	2018-2019	
1 SSI 1 STI2D	T SSI T STI2D	Lundi 25 Juin 8h30 -12h00 13h30 - 17h00
2ndes GT	1ères Générales S, SVT - L - ES	Mardi 26 Juin 8h30 -12h00 13h30 -17h00
2 TFCA 2 TMSEC 1 TFCA	1 TFCA 1 TMSEC T TFCA	Mercredi 27 Juin 8h30 - 12h00
2 MELEC 1 MIEL 1 TMSEC 1 CCE	1 MELEC T MIEL T TMSEC T CCE	Jeudi 28 Juin 8h30 - 12h00 13h30 - 17h00
1 GA 2 MIEL 1 MELEC 1 PROE	TGA 1 MIEL T MELEC 2 PROE	Vendredi 29 Juin 8h30 - 12h00 13h30 - 17h00

Je vous remercie de l’attention que vous porterez à ce moment important dans la vie scolaire de votre enfant et vous prie de croire, Madame, Monsieur en l’expression de mes plus sincères salutations.



Yves Gouyen

NB : Nous attirons votre attention sur l’exactitude des renseignements que vous fournissez (adresse, téléphone, adresse courriel) qui garantit une bonne communication entre les familles et le lycée.

En cours d’année, vous devrez nous signaler par écrit au secrétariat tout changement de ces renseignements importants.

RENTRÉE 2018 – RÉINSCRIPTIONS

I. Documents à fournir obligatoirement lors de la réinscription :

Pièces à Joindre obligatoirement	Cadre réservé à l'établissement
<ul style="list-style-type: none">Fiche de renseignements A3 : à vérifier, signer et corriger en rouge si besoin	
<ul style="list-style-type: none">Attestation de recensement ou de la journée du citoyen (recensement à faire en mairie à 16 ans)	
<ul style="list-style-type: none">Une copie des documents relatifs à la garde de l'enfant, en cas de parents séparés ou divorcés	
<ul style="list-style-type: none">1 Relevé d'Identité Bancaire au nom du responsable financier	
<ul style="list-style-type: none">Fiche contact dûment remplie	
<ul style="list-style-type: none">L'attestation d'assurance scolaire <i>Obligatoire le jour de l'inscription : Année à venir ou à défaut, de l'année en cours</i>	
<ul style="list-style-type: none">Fiche de Cession de Droit à l'image	
<ul style="list-style-type: none">Coupons signés attestant l'acceptation du règlement intérieur et de la charte informatique (à consulter sur le site du lycée : www.charlesdegaulle.entmip.fr)	
<ul style="list-style-type: none">Fiche infirmerie et la photocopie de la page <u>vaccinations</u> du carnet de santé	
<ul style="list-style-type: none">Fiche urgence	
<ul style="list-style-type: none">Chèque de 36.50 € pour la restauration, à l'ordre du Lycée Charles de Gaulle	
<ul style="list-style-type: none">Formulaire d'inscription pour l'internat et lettre de motivation, <i>si concerné</i>	
<ul style="list-style-type: none">Documents pour le suivi de l'élève (si concerné par PPRE/PAP/PAI/PPS) <i>fournir photocopies à mettre sous enveloppe</i>	

I. Correspondance avec la famille :

La correspondance entre le lycée et la famille se fait par courriel : informations diverses, relevé de notes, bulletins, etc. Aussi, vous voudrez bien vérifier l'exactitude de votre adresse courriel sur la fiche de renseignements et la fiche contact.

II. Bourses

La campagne de bourses pour l'année 2018-2019, qui s'est déroulée d'Avril à Juin, est désormais close. Toutefois, en cas de changement important de situation familiale, vous pouvez prendre contact avec le secrétariat de la Scolarité.

AIDE AUX FAMILLES : Contactez le service intendance, au 05.61.51.84.84 (poste 491) dès la rentrée scolaire

III. Carte jeune :

La **carte jeune** du Conseil Régional utilisée cette année **doit être conservée. Elle est obligatoire pour entrer dans l'établissement** et accéder au service restauration.

Toute modification de situation familiale doit être effectuée en se connectant sur le site internet de la carte jeune jusqu'à début juillet. De même pour demander un remplacement de carte défectueuse.

www.cartejeune.laregion.fr

IV. Restauration :

Pensez à approvisionner votre carte jeune via le site internet du lycée afin de pouvoir prendre des repas dès la rentrée. Prix du repas : 3,65€ (ou par chèque à l'ordre du Lycée Charles de Gaulle)

V. Livres et fournitures

Les manuels scolaires sont fournis par la région. La restitution des manuels s'effectuera le jour de l'inscription ou de la réinscription. Pour les Terminales, elle aura lieu le jour des résultats du bac.

Rappel : une tenue de sport (short, survêtement, tennis ou baskets) est obligatoire en EPS

VI. Transports scolaires www.laregion.fr/transport-scolaire

Toute nouvelle demande devra être effectuée sur le site internet du Conseil Départemental à cette adresse :

www.laregion.fr/transport-scolaire

Le document de renouvellement vous sera envoyé par courriel.

Les élèves utilisant les lignes Tisséo 301 à 306 doivent effectuer leur demande de carte de transport sur le site de TISSEO.

www.tisseo.fr

VII. Participation aux associations :

La participation aux activités de ces associations nécessite une contribution financière sous la forme d'un chèque à remettre lors de la réinscription (7euros pour la Maison des Lycéens et 5 euros pour l'association sportive).

VIII. Photographies

Une photo de classe et une photo individuelle seront prises en début d'année par un photographe professionnel.

RAPPELS IMPORTANTS

À l'intérieur des locaux, l'usage de tout appareil de communication est strictement réglementé

(cf. Règlement Intérieur du lycée) et une tenue correcte est exigée.

Retrouvez toute l'actualité du Lycée, les infos de la rentrée sur son site Internet :

charles-de-gaulle.entmip.fr

Dès la rentrée, les parents auront la possibilité de consulter le dossier scolaire de leur fils ou fille par Internet : absences, notes, suivi scolaire, emploi du temps, sanctions, etc

Pour cela, utilisez le code confidentiel fourni l'an passé.